

Unieux,
le 1^{er} février 2019.

Monsieur le Maire
à Mmes et MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

LUNDI 11 FÉVRIER 2019
à 18 h 30
Mairie d'Unieux

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 2 - Subventions aux associations
- 3 - Modification du tableau des effectifs
- 4 - Affaires foncières
- 5 - Modification du linéaire de voirie communale
- 6 - Travaux
- 7 - Convention d'objectifs et de financement concernant la Ville d'Unieux et le Centre social d'Unieux 2019/2020
- 8 - Renouvellement des conventions
- 9 - Approbation du Contrat Enfance Jeunesse 2018 / 2021
- 10 - Aide aux économies d'énergie
- 11 - Saint-Étienne Métropole

QUESTIONS :

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **VENDREDI 8 FÉVRIER À 12 H.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant de notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

C. FAVERJON.



NOTES DE SYNTHÈSE

1 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, il est proposé aux membres du Conseil municipal de tenir le débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du Budget Primitif 2019.

Les documents faisant apparaître la situation budgétaire de la commune début 2019 et les prévisions pour 2019 ont été envoyés à la suite de la Commission Gestion - Finances du jeudi 31 janvier dernier. Tous ces documents ainsi que la liste des travaux d'investissement prévus et le présent rapport constituent le document d'information réglementaire.

CONTEXTE NATIONAL

Ce débat sur les orientations budgétaires 2019 s'inscrit dans le double cadre législatif de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018/2022 qui fixe des perspectives macroéconomiques sur 5 ans et du projet de loi de finances 2019.

- Une hypothèse de taux de croissance du PIB en France à 1,5% en 2019.
- Une inflation des prix à la consommation estimée à 1,2% en 2019.

La loi de programmation des finances publiques 2018/2022 a par ailleurs fixé sur 5 ans la trajectoire des finances publiques et édicté de nouvelles règles de gouvernance des finances publiques dont plusieurs portent directement sur les finances des collectivités locales.

- Un objectif déficit public autour de 3,2% du PIB en 2019.
- Une volonté de maîtrise de la dépense publique.

La réduction du déficit public repose notamment sur les efforts demandés aux collectivités territoriales avec la participation de ces dernières à la baisse du déficit des administrations publiques à hauteur de 13 milliards d'euros d'ici 2022 portant sur une amélioration de leur besoin de financement de 2,6 milliards par an.

En contrepartie et contrairement aux différentes lois des finances votées depuis 2014 qui ont fortement minoré les dotations versées aux collectivités, le dispositif de contribution au titre du redressement des finances publiques a pris fin en 2018.

Cette participation des collectivités à la maîtrise des finances publiques s'est ainsi traduite par un plafonnement sur 5 ans des concours des collectivités territoriales et un mécanisme d'encadrement des dépenses des 340 grandes collectivités soumises à un objectif « d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur » (inflation comprise) et à périmètre constant, limitée à 1,2% par an.

Pour les communes de notre taille, cette limite d'augmentation de 1,2 % nous est opposable à priori sous la menace d'une réduction de nos futures recettes.

Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la trajectoire des finances publiques de la Loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

- L'ensemble des concours financiers de l'État est plafonné à 48,09 milliards d'euros en 2019.
- La péréquation entre collectivités est renforcée notamment avec la hausse des enveloppes et des dotations de solidarité rurale et de solidarité urbaine (+90 M€ chacune) et de l'introduction d'un nouveau critère de péréquation de la DGF entre les intercommunalités : le revenu moyen par habitant.
- Le soutien à l'investissement par l'État est maintenu proche de son niveau de 2018 (38 milliards d'euros).

Enfin, ce débat sur les orientations budgétaires 2019 s'effectue dans un contexte fiscal mouvant et incertain.

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation va concerner 65 % des contribuables en 2019 contre 30% en 2018. Cette réforme fige le produit fiscal pour les collectivités. Le risque potentiel encouru par les collectivités est, qu'à plus ou moins long terme, l'État ne leur compense plus la totalité des montants dégrévés, ce qui fragiliserait l'équilibre de leurs budgets.

La réforme d'ensemble de la fiscalité locale initiée dans le cadre de la stratégie de baisse des prélèvements obligatoires pour les ménages et les entreprises qui a confirmé l'exemption en 2020 du paiement de la taxe d'habitation pour 80% des foyers au titre des résidences principales devrait s'accompagner d'un projet de loi spécifique au cours de l'année 2019.

La réglementation prévoit également une information sur le temps de travail. Celui-ci est officiellement à Unieux de 1575 heures avec des diversités d'application. Pour une majorité, environ 80 personnes, c'est le temps de travail effectif basé sur une organisation de travail correspondant aux besoins de chacun des services. Pour certains secteurs, le temps de travail est annualisé (personnel des écoles, gardiens d'équipements sportifs, cinéma...) et pour environ 45 personnes (Centre Technique Municipal et mairie), cette organisation s'accompagne de 18 jours de RTT et le temps de travail comprend entre 12 et 15 heures de temps de repas pour le personnel mairie, et entre 30 et 40 heures pour le personnel CTM à l'année.

Les avantages sont ceux prévus par le statut : un véhicule de fonction réglementaire et un régime indemnitaire correspondant globalement aux collectivités qui nous entourent, tout en étant inférieur de manière importante à celui de Saint-Étienne Métropole.

LES ORIENTATIONS À UNIEUX

- **Pas de hausse d'impôts malgré un budget très contraint par les baisses de dotations de l'État et notamment la DGF** ces 5 dernières années. Même si la baisse de la DGF a été suspendue en 2018 et 2019, son effet cumulatif avec les baisses des années précédentes est très lourd et très injuste pour notre commune qui a déjà fait de nombreux efforts budgétaires depuis 2008. Mais dans notre cas, comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015 à l'unanimité du Conseil municipal dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux.

- **Poursuivre la gestion rigoureuse**, la recherche d'économies et le désendettement, après la baisse des indemnités d'élus et les réorganisations de services. En même temps que cette réduction, nous avons la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public.

- **Maintenir le pouvoir d'achat des associations** : augmentation de 2% des subventions. Dans un contexte de rigueur, cette action en direction des associations, démontre l'importance de leur activité et de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations et qui participent à la cohésion sociale.

- Politique d'emprunt :

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget et les prochains jusqu'à 2029 doivent et devront prendre en compte les conséquences de cette renégociation. Le schéma de l'endettement contenu en fin de document démontre la réalité de nos constats sur les emprunts toxiques qui étaient exprimés ainsi « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement* ». Malheureusement, les nouvelles jurisprudences ont démontré que notre attitude et le vote responsable des Unieutaires étaient bien la seule solution pour sortir de l'ornière, résultat de la gestion de la municipalité avant 2008.

En effet, si globalement le capital restant dû de la Ville d'Unieux était, en 2008, de 15 millions d'euros, somme que nous avons réduite sur le budget de la commune à un peu plus de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, un nouvel endettement résultant de la négociation nous amène à plus de 17 millions d'euros.

S'il était envisagé par le Gouvernement de neutraliser au niveau des ratios les conséquences des emprunts toxiques et de leur renégociation il n'en est plus fait mention la réalité est tout de même celle-là.

Par ailleurs, je vous proposerai de continuer la politique de réduction de la dette en empruntant cette année en moyenne la moitié du remboursement en capital soit 250 000 euros. Grâce à notre gestion de la trésorerie la plus fine possible et tout en inscrivant budgétairement ces emprunts, nous avons

retardé au maximum la réalisation de ceux-ci et nous n'avons pas réalisé celui de 2018. Bien que la réglementation permette la délégation au Maire pour la contraction des emprunts, je continuerai à demander l'avis du Conseil municipal. Il y aura pour l'année budgétaire les ressources des ventes réalisées en 2018 et dans un souci de bonne gestion nous proposons d'affecter les rentrées de cette vente à des améliorations du patrimoine existant notamment avec des améliorations de consommation énergétique.

Investissements soutenus :

Vous trouverez également, le document établi par le service Finances qui prend en compte l'ensemble de ces éléments et qui aboutit à un autofinancement net de 738 000 euros. À cet autofinancement, il pourra être prévu 300 000 euros de FC TVA et 20 000 euros de taxe d'aménagement, 490 000 euros de vente de biens communaux réalisés en 2018 et 250 000 euros de l'emprunt non réalisé en 2018, de celui de 2019 selon notre rythme de désendettement ainsi que les recettes des subventions significatives obtenues.

En ce qui concerne l'autofinancement net, comme cela a été indiqué depuis 2008, notamment par l'audit effectué par la Chambre Régionale des Comptes, une ville qui, comme Unieux, a besoin de se désendetter, aurait besoin d'un autofinancement net d'environ 1 million d'euros, chacun verra que nous ne sommes pas à ce chiffre.

En ce qui concerne les investissements 2019, les grandes lignes qui sont proposées sont les suivantes :

- Rénovation du patrimoine communal avec cette année un effort particulier sur le complexe sportif Halle des Sports Benoit Frachon (isolation et rénovation des façades, accessibilité PMR, création d'une salle de convivialité).
- Poursuite de l'effort d'économies énergie notamment par des réfections et isolations des toitures et façades (École Bourg, Bâtiment Quarto et PLCQ).
- Aide Municipale à la Rénovation Urbaine, isolation des logements et sécurité des commerces.
- Accessibilité des équipements publics dans le cadre de la poursuite des travaux Ad'Ap.
- Continuation et accélération d'un plan pluriannuel de passage de l'éclairage public en LEDS.
- Moyens pour les services communaux avec notamment la commande d'un camion de déneigement (délai de livraison 1 an ce qui nous permettra de retarder l'emprunt 2019).
- Poursuite des aménagements des équipements du parc Nelson Mandela, parc dont l'utilisation est remarquable.
- Convention avec SEM pour la réalisation d'une voie Verte secteur du Pertuiset.

Dans le document ci-dessous, il s'agit de grandes masses qui seront précisées en fonction des procédures prévues par les règles de la commande publique.

Autres Éléments du DOB :

Endettement voir tableau ci-après.

Engagements pluriannuels et impacts en fonctionnement des nouveaux équipements :

Sans objet.

			FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
BP 2018	CA2018 PROVISoire AU 11.1.2019	BP AU 17.1.2019		
1 970 000	2 075 920	2 050 000	011	Charges gestion générale
4 000 000	3 813 407	3 950 000	012	Personnel
1 470 000	1 338 069	1 400 000	65	Charges gestion courante
			14	
		0		
60 000		60 000	66	Attén charges+dépenses imprévues
40 000	34 899	40 000	67	Charges exceptionnelles
0		20 000	6865	dotations aux provisions pour risques
1 720 000	1 650 896	1 620 000		ANNUITE DETTE (66+16)
9 260 000	8 913 191	9 140 000		TOTAL DÉPENSES

			FONCTIONNEMENT RECETTES	
BP 2018	CA2018 PROVISoire AU 11.1.2019	BP AU 17.1.2019		
400 000	668 225	380 000	70	Produits du domaine
4 600 000	4 612 409	4 680 000	73111	Impôts locaux (direct)
	6 403		7318	autres impôts locaux ou assimilés
881 000	887 274	868 000	73211	Attribution de compensation (AC SEM)
525 000	525 842	525 000	73212	dotation solidarité communautaire
			73221	Fngir
190 000	191 972	190 000	73223	FSPIC
125 000	147 880	145 000	7351	EDF
	2 150		7336	droit de place
			73681	emplacements publicitaires
150 000	206 005	180 000	7381	Droits de mutations
	2 250			Autres taxes
1 040 000	1 037 632	1 030 000	7411	DGF
100 000	151 185	120 000	74121	DSR
10 000	14 151	0	74833	COMP TP
	0		744	fctva
15 000	8 676	28 000	74834	COMP TF
90 000	137 276	85 000	74835	COMP TH
110 000	124 441	110 000	74127	FNP (dotation nat de péréquation
600 000	523 889	530 000		FNTP + autres attributions
350 000	276 184	280 000	013	Atténuation de charges
180 000	228 998	200 000	75	Autres pr. Gestion courante
	527 783		76	Produit financier
527 000	499 231	527 000	77	Produits exceptionnels
			78	Reprises provisions
			16	renégociation emprunts
9 893 000	10 779 856	9 878 000		TOTAL RECETTES

BP 2018				
633 000		738 000		Epargne nette

1 965 000		1 903 000	TOTAL	74 dotations Etat
-----------	--	-----------	-------	-------------------

INVESTISSEMENT PREMIERES ORIENTATIONS 2019	
RECETTES	
	PROPOSITIONS
Autofinancement	738 000 €
FCTVA	300 000 €
TAXE AMENAGEMENT	20 000 €
Emprunt 2019	250 000 €
Vente biens communaux, excédent CA 2018	490 000 €
Emprunt non réalisé 2018	250 000 €
Subvention halle des sports 175.000.00 € REGION + 100.000.00 € DETR + 70.000.00 € pôle de services CAF	345 000 €
TOTAL RECETTES	2 393 000 €
DEPENSES TECHNIQUEMENT OBLIGATOIRES	
Matériel informatique	30 000 €
Mobilier de bureau	10 000 €
Mobilier scolaire	10 000 €
Matériel divers services	50 000 €
Régulation chaudière PLCQ	6 000 €
Divers travaux batiments dont régulation Côte quart , chauffage val ronzière , local perroquet, cabane à livres	30 000 €
Travaux imprévus et réseaux	100 000 €
Divers	52 000 €
Tests IRB périodiques sur terrain Holtzer	5 000 €
TOTAL DEPENSES OBLIGATOIRES	293 000 €
TRAVAUX ECOLES	
Ecole élémentaire Bourg (travaux financés par la vente biens communaux)	100 000 €
Façades, sol couloir et volets roulants	
Ecole maternelle Langevin	25 000 €
Rénovation sanitaire	
Groupe scolaire val ronzière	30 000 €
Réfection couloir maternelle, wc primaire, sanitaires école de musique	
Ecole élémentaire Vigneron	100 000 €
Rénovation et construction WC+ peinture + sol salle péri scolaire	
Ecole Maternelle du Vigneron	15 000 €
Rénovation sanitaires	
TOTAL ECOLES	270 000 €
TRAVAUX AUTRES BATIMENTS	
Salle couderc : changement de porte + aérotherme + rénovation de la salle	50 000 €
Rénovation vestiaire poty	30 000 €
Complexe sportif anatole France façades	180 000 €
HDS pour mémoire 70 000 € ADAP + 90 000 € déjà inscrits soit au total 550 000 € (190.000 € financés par la vente de biens	390 000 €
Salle de motricité pôle de services	120 000 €
Jeux et structure parc mandela	60 000 €
Eclairage façade , plancher, estrade église	30 000 €
Centre urbain côte quart	100 000 €
Rénovation de façades, parquet de la scène isolation hall (financés par la vente de biens communaux 100.000 €)	
TOTAL AUTRES BATIMENTS	960 000 €
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE	
Eclairage public LED	320 000 €
Aide projets eco energie habitat et équipements de sécurité	100 000 €
TOTAL ECONOMIE D'ENERGIE	420 000 €
VEHICULES	
Remplacement de véhicules CTM + achat de matériel	50 000 €
	50 000 €
TRAVAUX DE MISE AU NORMES PMR	
Divers travaux suivant Ad'AP	
maternelle bourg 20 000 €, HDS 70 000€, école primaire bourg 50 000€, Eglise 20.000 €	160 000 €
TOTAL	160 000 €
Camion de déneigement	200 000 €
TRAVAUX DE VOIRIE HORS SEM	
Voie verte pertuiset 30.000 €	40 000 €
TOTAL DES DEPENSES PROPOSEES	2 393 000 €

Le choix des emprunts toxiques pèse lourdement dans les finances communales



2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accorder comme chaque année un acompte sur la subvention 2019 allouée aux clubs sportifs comme suit :

	Pour rappel Subvention OMS 2018 (en euros)	Subvention proposée par OMS	Subvention pour activités sportives non affiliées	Total Subventions OMS 2019	Acompte à payer (en euros) 75 %	Reste (en euros) 25 %	À PAYER (en euros) Février 2019
ALSU	1 881	2 680		2 680	2010	670	2010
Arc en Ciel	6939	7315	390	7705	5779	1926	5779
AS Sampicot	271	282		282			282
Arts Martiaux	4186	3830		3830	2873	957	2873
BCU	7397	5437		5437	4078	1359	4078
Boule du Coq	271	276		276			276
Association sportive collège Bois de la Rive	752	767		767			767
Les Perroquets	271	276		276			276
Gymnastique A. France	587	554		554			554
Gymnastique Val Ronzière	389	374		374			374
Goshindo	250		250	250			250
OCO	8627	8331		8331	6248	2083	6248
PLCQ	2600	2562	330	2892	2169	723	2169
SBHV	271	285		285			285
Tai Chi Chuan	280		290	290			290
Tennis Club	11 105	11334		11334	8500	2 834	8 500
UFOR	5748	7250		7250	5438	1812	5438
UTA	3453	3463		3463	2597	866	2597

Ainsi que d'allouer aux jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans une subvention de 15 € par licence pour la saison 2018/2019. **Le tableau fera l'objet d'un envoi complémentaire.**

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

Basket Club Unieux : subvention ÉLITE OMS saison 2018/2019 de 4500,00 €

ACCORD : subvention pour achat de matériel de 79,80€

ALSU : alphabétisation de 1500 €

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

➤ **Filière animation**

Transformation d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet (28h) en un poste d'Adjoint d'animation à Temps Complet (35h) avec effet au 1^{er} février 2019.

➤ **Filière technique**

Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en un poste d'Adjoint Technique avec effet au 1^{er} février 2019.

4 - AFFAIRES FONCIÈRES

❖ Clôture des opérations de biens laissés sans maîtres :

Il est proposé au Conseil municipal de décider de vendre à Mme et M. LIMOUSIN Rolland domiciliés 4 impasse Élisée Reclus à Unieux, une parcelle AV 146 de 444 m² à une somme de 5 400 € correspondant à l'avis des domaines moins 10 %. Il est à noter que ce terrain est vendu à un riverain qui en faisait l'entretien et qu'il s'agit d'un engagement ancien de la municipalité pour laisser en place un locataire de jardin toujours dans ce même secteur.

5 - MODIFICATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le linéaire des voies communales classé dans le domaine public doit être réactualisé. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver les linéaires dans le domaine public des rues de la commune de 55,058 km.

6 – TRAVAUX

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à déposer les demandes d'urbanisme et notamment le permis de construire pour l'aménagement d'un local sous le préau du pôle des services ainsi que pour l'agrandissement et la création et d'un w.c. à l'école élémentaire du Vigneron.

7 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LA VILLE D'UNIEUX ET LE CENTRE SOCIAL D'UNIEUX 2019/2020

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec le Centre social d'Unieux.

8 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler les conventions suivantes avec :

- Le Chenil des Pins pour la prise en charge des chiens et des chats errants.
- L'association « Amis chats » et le cabinet vétérinaire Moulard.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet à les signer.

9 - APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021

Par délibération du 19 juin 2007, le Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR) a pris la compétence "Gestion du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) intercommunal". Le précédent CEJ 2014-2017 ayant pris fin, il faut le renouveler pour la période de 2018 à 2021.

Bien que la compétence soit transférée au SIDR, chaque Conseil municipal est appelé à approuver le schéma de développement et son financement, tant concernant la partie propre de chaque commune que des actions communautaires. Ce schéma est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus. La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de services contrat enfance et jeunesse (PSEJ).

Après un travail de recensement des besoins, chaque commune et le SIDR ont élaboré des orientations et des engagements. Le schéma doit permettre de consolider les actions existantes et de développer de meilleures synergies entre les accueils collectifs des mineurs des communes

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CEJ 2018-2021 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer ce contrat.

10 - AIDE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le règlement de la manière suivante :

Rédaction approuvée lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018 :

4.3 Montants attribués

Maison individuelle

Le montant de l'aide maximum pouvant être attribuée après application des taux de subvention est de 3 500 euros par foyer et par période de 5 ans.

Immeuble collectif / copropriété

Le montant de l'aide maximum pouvant être attribuée après application des taux de subvention est de 1 500 euros par logement et par période de 5 ans pour les équipements/travaux collectifs et de 1 500 euros pour les menuiseries pour une demande isolée. (1 appartement).

Proposition de rédaction du paragraphe :

4.3 Montants attribués

Maison individuelle

Le montant de l'aide maximum pouvant être attribuée après application des taux de subvention est de 3 500 euros par foyer et par période de 5 ans.

Immeuble collectif / copropriété

Le montant de l'aide maximum pouvant être attribuée après application des taux de subvention est de 1 500 euros par logement et par période de 5 ans pour les équipements/travaux collectifs et de 1 500 euros pour une demande isolée de travaux(1 appartement) menuiseries, isolation, etc...

11 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE :

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les résultats de la réunion de la CLECT du 8 janvier dernier ainsi que sur la restitution de la compétence « lycées et collèges » aux communes et la modification des statuts en découlant. Unieux n'étant pas concernée par cette restitution.

PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **lundi 11 février 2019 à 18h30,**

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) municipal(e) donne mandat de voter en mon nom

à M. (Mme)..... Conseiller(e) municipal(e)

Fait à UNIEUX,

Signature,